

Réunion du Conseil Municipal du 13 novembre 2009

M. le Maire ouvre la séance par les questions diverses car elles sont nombreuses.

Il propose de joindre à chaque convocation de Conseil Municipal le compte-rendu de la précédente réunion. Cette proposition est acceptée à l'unanimité. Dans le cadre du développement durable, il propose également que ces convocations soient envoyées sous forme d'email pour les Conseillers Municipaux qui le souhaitent. Plusieurs Conseillers donnent leur accord. Il souhaite aussi que les personnes qui font des déplacements dans le cadre de leur mandat électoral puissent bénéficier d'un remboursement de leurs frais kilométriques, sur présentation de leur convocation. Cette proposition est acceptée à l'unanimité. M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a entrepris des démarches afin que la Mairie soit équipée d'un téléphone portable. Il a demandé que son numéro soit transféré sur ce téléphone étant donné que toutes les administrations le connaissent déjà.

M. le Maire revient sur l'avancement de la procédure qui vise à intégrer la propriété de M. Alain TATON au territoire de la Commune. Elle est en cours et devrait aboutir d'ici la fin de l'année 2010.

Le Conseil accepte ensuite à l'unanimité un chèque de remboursement d'EDF ainsi qu'un avenant au contrat d'assurance avec GROUPAMA visant à une mise en conformité avec la loi de 2006.

Le Parc Naturel Régional demande au Conseil Municipal de valider son adhésion au Centre de Gestion de la Fonction Publique des Ardennes. Cette adhésion est acceptée à l'unanimité.

M. le Maire attire ensuite l'attention du Conseil sur la mise en vente de la maison de M. WACMENCKO, et sur l'intérêt qu'elle peut représenter pour la Commune. Après débat, le Conseil décide à l'unanimité de lui donner tous pouvoirs pour exercer un droit de préemption sur cette vente.

M. le Maire revient alors sur le dossier en cours de **l'approvisionnement en eau du hameau de WARTIGNY**. Les orientations politiques ont évoluées depuis le Grenelle de l'Environnement, et l'Etat souhaite désormais préserver les ressources naturelles. Dans cet état d'esprit et en phase complète avec les aspirations du conseil, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse propose donc de **continuer à utiliser la source sise près de Remilly-Les-Pothées et de protéger sa zone de captage**. Le Conseil se prononce à l'unanimité pour une protection réglementaire de cette source. Un devis d'étude sera demandé au Cabinet DUMAY. D'autres bureaux seront sollicités le cas échéant.

En ce qui concerne le Cabinet DUMAY et l'étude du plan de zonage, M. le Maire félicite les habitants de leur sérieux, car après un 3^{ème} rappel, il a obtenu 90 % de réponses au questionnaire sur l'assainissement !

La Mairie a été contactée par l'association départementale de randonnée pédestre au sujet du Sentier de Saint Jacques de Compostelle. Notre Commune étant régulièrement traversée par des randonneurs et afin de faciliter leur accueil, l'association souhaite connaître le nom d'habitants volontaires pour les héberger. M. Philippe BOCQUET propose qu'une communication soit faite à l'ensemble du village. Un appel aux candidats sera fait lors d'un prochain bulletin municipal.

M. le Maire revient ensuite sur la mise en place des citernes à incendie. Le SDIS s'est déplacé pour en vérifier le bon fonctionnement. Celle de MURTYN fonctionne correctement, par contre les pompiers ont cassé la bouche d'incendie de la cuve de BOGNY

Un devis pour la réparation a donc été demandé, il s'élève à environ 700 euros. M. le Maire a demandé que ces frais soit pris en charge par l'assurance responsabilité civile du SDIS. Il a lancé la procédure et attend leur réponse pour lancer les réparations.

Lors d'un courrier le Conseil Général des Ardennes a demandé à la Mairie de le tenir informé de tous travaux qui pourraient toucher la chaussée. Le Conseil Municipal en prend acte. Cependant M. Philippe BOCQUET propose d'avertir le Conseil Général sur le mauvais état de la route reliant MURTIN à SORMONNE et M. le Maire propose d'envoyer un courrier dès la semaine suivante.

M. le Maire se tourne ensuite vers les membres du Comité des Fêtes. Il a été contacté par l'orchestre ANTHRACITE qui anime habituellement le bal lors de la fête communale. L'orchestre demande une rapide confirmation de leur présence lors de la fête 2010. Après accord du Comité, il signe donc leur devis et leur retourne.

M. DONAY a contacté la Mairie pour lui proposer des pierres. Pour permettre l'entretien des vieux murs de la commune, cette proposition est très intéressante et les membres du Conseil l'acceptent à l'unanimité.

M. le Maire rapporte au Conseil qu'il est régulièrement contacté par des particuliers pour la présence de bêtes sur la route. Ces événements étant de plus en plus fréquents, il pense faire un courrier à tous les exploitants agricoles si la situation perdure pour leur rappeler les règles en vigueur notamment celles concernant les taureaux.

M. le Maire informe les membre du Conseil que la taxe de l'Eau Rhin-Meuse passera au 1^{er} janvier 2010 de 0,138 euros le mètre cube à 0,211. Il précise également que le prix moyen de l'eau en France est de 3,23 euros le mètre cube mais seulement de 1,50 euros le mètre cube dans notre Commune.

Les tarifs de location de la salle communale datant de 2004, M. le Maire demande s'il est nécessaire de les réajuster. A l'unanimité les membres du Conseil décident de les maintenir inchangés.

M. le Maire souhaite faire un bilan des subventions reçues. La commune a reçu une subvention pour l'éclairage public. L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse a donné son accord pour le plan de zonage et s'engage à nous subventionner à hauteur de 70 % du montant des

travaux. Par contre la subvention demandée afin de créer un préau attenant à la salle communale n'est toujours pas arrivée, donc les travaux ne pourront pas démarrer.

M. le Maire fait suite à un courrier reçu par tous les membres du Conseil, envoyé par le Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales. Cette missive rappelle que le Gouvernement se fixe comme échéance le début de l'année 2014, pour une couverture intercommunale intégrale du territoire français. Notre Commune n'a, jusqu'à présent, adhéré à aucun Syndicat intercommunal et il apparaît clairement que la volonté gouvernementale est d'imposer l'intercommunalité.

M. le maire fait part d'un appel de la préfecture à ce sujet. Cette dernière voulant déjà connaître la politique communale envisagée. Les services propose déjà une rencontre entre M.le Maire et M. le préfet.

M. le Maire rappelle que notre village ne pourra en tout état de cause adhérer qu'à un syndicat avec continuité territoriale. Les Communes voisines de Châtelet-Sur-Sormonne, Rimogne, Harcy et Sormonne font partie du Syndicat « Val et Plateau de l'Ardenne ». Les Communes de Remilly-Les-Pothées et Rouvroy-Sur-Audry adhèrent quant à elles au « Syndicat de la Thiérache ». La majorité du Conseil penche vers une adhésion au Syndicat « Val et Plateau de l'Ardenne », mais M. le Maire prendra également des renseignements concernant l'autre syndicat.